

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025

DEL2025_69

Objet : Subvention 2025 hors

**Contrat de Ville : jeunesse,
prévention, médiation numérique**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

Mme la vice-présidente en charge de l'Action Sociale et de la Politique de la Ville expose ci-après la liste des subventions 2025 hors Contrat de Ville demandées

➤ Jeunesse :

• **Maison des Adolescents 13 Nord (MDA13 Nord)**

La MDA13 Nord est une association qui intervient auprès des adolescents et de leurs familles sur l'ensemble du territoire de Terre de Provence et dont une antenne est basée à Châteaurenard. Afin de faciliter l'accès à la prévention et aux soins, un nouveau relais de proximité « relais ados-parents » vient de se développer à Cabannes, en plus de celui qui existe à Orgon.

Ses missions visent le bien-être des adolescents par une approche globale de la santé, via un accompagnement des jeunes et de leurs familles de façon individuelle ou collective.

La structure développe également des actions en éducation pour la santé et en prévention à partir des besoins identifiés par ses partenaires territoriaux, les professionnels de terrain, et à partir des problématiques repérées dans le cadre de ses fonctions d'accueil. L'action de la MDA13 Nord a ainsi la vocation de prévenir le mal-être, les conduites à risque et à permettre à l'adolescent de se consacrer à ses projets personnels, d'insertion et de vie.

Pour l'année 2024, le Conseil Communautaire avait approuvé le versement d'une subvention annuelle de 40 000 €.

Le bilan 2024 de la MDA13 Nord se présente dans les grands traits comme suit :

Axe 1 - accueil, écoute et accompagnement :

- Accueil de 261 personnes (177 jeunes et 84 parents)
- Réalisation de + 8% d'entretiens d'écoute et d'accompagnement
- 127 suivis psychologiques depuis mai 2024, date de l'arrivée de la psychologue

Axe 2 - collectif, sensibilisation auprès des jeunes :

- 288 interventions réalisées
- 5 487 jeunes, 130 parents et 46 professionnels sensibilisés dans les différents établissements.

Les thématiques abordées : citoyenneté numérique, compétences psycho sociales, prévention des conduites addictives, relations affectives et sexuelles et prévention des risques liés à la sexualité, relations interpersonnelles et gestion des conflits, hygiène de vie et bien-être, estime de soi.

La MDA13 Nord propose de développer un projet en accentuant encore davantage le maillage de son implantation sur les communes et en développant sa capacité d'accueil, fortement impactée par la fermeture des structures de soin de proximité.

Considérant l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et Action Sociale réunie le 25 février 2025,

Le bureau communautaire du 6 mars 2025 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 50 000 € annuels à la MDA13 Nord avec un financement triennal (exercices 2025, 2026, 2027), étant précisé que cette dépense est inscrite au budget principal de l'exercice, en fonctionnement, à l'article 65748.

- **Pôle Ressources Parentalité et Familles (PRPF)**

Le PRPF est une association qui propose l'écoute et l'accompagnement des familles dans les épisodes de crise relationnelle comme les séparations ou les conflits ados-parents avec les outils de la psychologie et de la médiation familiale.

Le PRPF intervient aussi dans le soutien à la parentalité avec le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), à Châteaurenard et la sensibilisation à la communication non violente.

L'association met en place notamment un point écoute gratuit à la MFR de Barbentane et des groupes de paroles autour de la parentalité, dont celui pour les parents d'enfants souffrants de troubles dys. Les familles et les jeunes rencontrés résident essentiellement sur l'intercommunalité.

Pour l'année 2024, le bilan présenté par l'association fait apparaître :

- Médiation familiale : 5
- Adolescents : 58 (rencontre en établissement scolaire) Groupe de parole avec la MDA
- Parents/ enfants : 170 familles (St Rémy + Châteaurenard + communes environnantes)
- PMA / Adoption : 25 couples
- Formation : 20 professionnels(le)s

En 2024, Terre de Provence avait accordé une subvention d'un montant de 2 500 € pour le soutien à son fonctionnement, calibrée selon les capacités de déploiement de l'année concernée.

Considérant l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et Action Sociale réunie le 25 février 2025,

Le bureau communautaire du 6 mars 2025 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention annuelle de 3 500 € au PRPF, étant précisé que cette dépense est inscrite au budget principal de l'exercice, en fonctionnement, à l'article 65748.

➤ Prévention :

La Commission Politique de la Ville et Action Sociale réunie le 25 février 2025 a souhaité confirmer l'axe de travail des précédentes années sur la thématique de la Prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et de l'aide aux victimes et s'est prononcée favorablement pour l'attribution des soutiens financiers suivants :

- reconduction de l'action de « **l'intervenant social en gendarmerie** » par l'APERS avec une intervention partagée sur les trois brigades du territoire (Châteaurenard, Graveson et Orgon).

Le bilan 2024 fait apparaître des résultats contrastés : l'accès à ce service a légèrement reculé pour la fréquentation globale (344 bénéficiaires en 2024 pour 417 personnes en 2023) mais le nombre de personnes habitant les communes membres de Terre de Provence a augmenté, passant de 210 à 219).

Il s'agit le plus souvent de victimes d'atteinte à la personne (109 faits de violences intrafamiliales, soit presque un quart, sur les 189 problématiques relevant du pénal).

Il est donc proposé de reconduire pour 2025 une subvention de 17 000 €, identique au montant accordé en 2024.

- reconduction des « **permanences d'aide et d'accompagnement des victimes** » par l'APERS à Châteaurenard et Graveson pour favoriser l'accès au droit pour les victimes d'infractions (civiles et pénales).

Le bilan 2024 fait apparaître des résultats contrastés : 22 personnes reçues à Châteaurenard (33 en 2023, 1 jour par mois), 6 à Graveson (21 en 2023, une demi-journée par mois). Dans le détail, 18 habitants de Terre de Provence ont été reçus, ce qui est stable. En revanche, à Graveson, il y a eu moitié moins d'habitants des communes, passant de 12 à 6. En lien avec cette fréquentation, on peut relever que le Parquet n'a presque plus contribué aux orientations vers ce service, passant de 10 à une seule. Ce point d'accès aux droits consiste essentiellement en des entretiens d'une cinquantaine de minutes pour informer sur la procédure pénale avant et après la sentence. Il s'agit donc plus d'une question d'accès au service que de baisse du besoin constaté.

Il est donc proposé pour l'année 2025 d'ajuster la subvention à un montant qui permette à l'association d'équilibrer le coût de ce projet soit 6 000 € ;

- « **Médiation Familiale** » par Résonances-Médiation à Châteaurenard et Plan d'Orgon pour informer sur la médiation familiale et proposer une séance en cas d'accord des parties.

Enfin, l'association Résonances-Médiation sollicite une subvention pour ses permanences d'information sur le process de médiation familiale : pour aider des familles dans la recherche d'apaisement quant à des situations de conflits. Résonances-Médiation informe sur la médiation familiale, sur orientation judiciaire ou sur rendez-vous spontanés. Ces séances de médiation sont l'aboutissement d'un process, réalisées avec l'accord de chacune des parties. En 2024, l'association n'a pas bénéficié d'une subvention de Terre de Provence mais a réalisé des permanences à Châteaurenard et Plan d'Orgon et ont accueilli 44 habitants de Terre de Provence. Globalement, 14 familles de Terre de Provence sont allées au bout de la démarche avec une séance de médiation aboutie.

Il est donc proposé pour l'année 2025 d'accorder le montant de 6 000 € à l'association Résonances-Médiation pour la poursuite de son activité.

Le bureau communautaire du 6 mars 2025 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution des subventions énoncées ci-dessus, étant précisé que ces dépenses sont inscrites au budget principal de l'exercice, en fonctionnement, à l'article 65748.

➤ Médiation numérique :

La Commission Politique de la Ville et Action Sociale réunie le 25 février 2025 a souhaité poursuivre l'expérimentation sur le déploiement du numérique en mobilité et s'est prononcée favorablement pour le renouvellement du soutien financier à Initiative Pays d'Arles (IPA) pour le projet de Bus « Bus Entrepreneuriat Pour Tous – Expérimentation de la médiation numérique itinérante », à hauteur de 9 000 €.

La configuration de ce bus, avec l'accès internet garanti et une pièce permettant la confidentialité, pourrait permettre de favoriser l'accès aux droits pour les habitants de Terre de Provence, en bonne complémentarité avec l'action engagée par les conseillères numériques dans les lieux mis à leur disposition par les communes. L'expérimentation des permanences mobiles autour du numérique sur le dernier trimestre 2024 a donné quelques éléments prometteurs : 15 sorties ont été effectuées, y compris dans les hameaux tels que la Crau de Châteaurenard ou aux Paluds de Noves. 56 contacts ont été noués avec les usagers.

Avec davantage de récurrence dans les rendez-vous, le service pourra être mieux identifié et réaliser des tests pour favoriser « l'aller-vers » les usagers, au plus près de leurs besoins et de leur disponibilité.

Ainsi, il est proposé que le service de Conseil Numérique poursuive l'expérimentation des permanences « hors les murs » et puisse bénéficier de toutes les potentialités du bus d'IPA, en reproduisant le système de tournée réalisé au dernier trimestre 2024.

Le bureau communautaire du 6 mars 2025 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 9 000 € à Initiative Pays d'Arles, étant précisé que cette dépense est inscrite au budget principal de l'exercice, en fonctionnement, à l'article 65748.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de reconduction de la subvention pour le fonctionnement de la Maison des Adolescents 13 Nord pour un montant de 50 000 €

VU la demande de reconduction de la subvention pour le fonctionnement du Pôle Ressources Parentalité et Familles portée à un montant de 3 500 €

CONSIDERANT les bilans 2024,

CONSIDERANT que le soutien au fonctionnement de ces associations s'inscrit dans la définition de l'intérêt communautaire de l'Action Sociale, étant le soutien aux structures d'accompagnement des jeunes dont l'action dépasse le cadre communal,

CONSIDERANT la portée intercommunale des actions proposées,

VU la demande de reconduction de la subvention de l'APERS pour le projet « intervenant social en gendarmerie » d'un montant de 17 360 €,

VU la demande de reconduction de la subvention de l'APERS pour le projet « aide et accompagnement des victimes » d'un montant de 6 127 €,

VU la demande de subvention de Résonances-Médiation pour le projet « Médiation familiale » d'un montant de 8 000 €,

Considérant que les éléments présentés pour ces projets permettent de prévenir les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes et d'aider les victimes,

VU la demande de subvention d'Initiative Pays d'Arles pour le projet « Bus Entrepreneuriat Pour Tous – Expérimentation de la médiation numérique itinérante »,

VU l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville et Action Sociale, pour le renouvellement de la subvention d'un montant de 9 000 € à Initiative Pays d'Arles pour le projet « Bus Entrepreneuriat Pour Tous – Expérimentation de la médiation numérique itinérante »

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de contribuer à réduire la fracture numérique en allant vers les habitants,

VU l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et Action Sociale du 25 février 2025 et du Bureau Communautaire du 6 mars 2025,

CONSIDERANT la disponibilité des crédits,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 50 000 € à l'association Maison des Adolescents 13 Nord pour son fonctionnement avec un financement triennal pour 2025, 2026 et 2027.
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention portée à 3 500 € à l'association Pôle Ressources Parentalité Familles pour son fonctionnement 2025,
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 17 000 € à l'association APERS pour l'action « intervenant social en gendarmerie » pour 2025,
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association APERS pour les permanences d'aide et d'accompagnement des victimes pour 2025,
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association Résonances-Médiation pour la Médiation familiale pour 2025,
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 9 000 € à Initiative Pays d'Arles pour le projet « Bus Entrepreneuriat Pour Tous – Expérimentation de la médiation numérique itinérante »,
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer les conventions correspondantes, ainsi que tout document s'y rapportant.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice, en fonctionnement à l'article 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

